

Bulletin de l'Association des démographes du Québec



L'utilisation des langues par la main-d'œuvre du Québec

Serge Carlos

Volume 2, Number 2, Special, 1973

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/305745ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/305745ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1713 (print)

1925-3478 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Carlos, S. (1973). L'utilisation des langues par la main-d'œuvre du Québec. *Bulletin de l'Association des démographes du Québec*, 2(2), 57–72.
<https://doi.org/10.7202/305745ar>

Nous avons commencé ce rapport sur une note que certains jugeront optimiste. Les travailleurs francophones utilisent leur langue maternelle dans près de 87% de leur temps de travail. Nous avons terminé en notant qu'ils craignent personnellement d'augmenter ce pourcentage sous peine de voir leur mobilité ascendante bloquée et souhaitent dès lors que le gouvernement qui les représente va agir pour améliorer au plan collectif cette situation. Entre ces deux pôles, toute la trajectoire suivie fait apparaître une situation de moins en moins rassurante pour les francophones et le français. Se concentrant sur la zone métropolitaine de Montréal, où les groupes linguistiques sont vraiment en contact, nous avons vu la situation se dégrader. Le pourcentage d'utilisation du français des francophones est passé de 87% à 78%. En tentant de cerner les situations de travail qui sous-tendent ce 22% d'utilisation de l'anglais, nous avons dressé le portrait sociolinguistique du marché du travail québécois et nous avons mis à jour les contraintes auxquelles chaque groupe est appelé à répondre dans la détermination de sa langue de travail. Par rapport au premier point, nous avons vu que le marché est structuré de sorte que le français domine au-bas de l'échelle, que le bilinguisme s'impose au palier moyen et que l'anglais domine au faite de l'échelle. En ce qui concerne le second point, nous avons montré que les anglophones sont particulièrement insensibles aux pressions de leur situation de travail, si ce n'est qu'il leur est plus facile d'employer leur langue s'ils ont atteint les paliers supérieurs d'éducation et de revenu.

Par contre, les francophones et les "autres" subissent les pressions du marché dont nous avons décrit la structure. Ces phénomènes furent confirmés en abordant des activités de communication plus précises. Les activités les plus importantes pour le fonctionnement du système sont apparues comme des contextes particulièrement favorables aux anglophones et à l'anglais.

Au terme de ces constatations, on parvient à expliquer la sous-utilisation du français par les anglophones et l'attraction qu'exerce l'anglais sur les "autres" par la stratification sociale du marché du travail. Les anglais dominent le marché du travail québécois. L'anglais représente la clef pour l'accession aux postes supérieurs. Ces faits sont confirmés quand on analyse la distribution des investissements de compétence dans la langue seconde. Ce sont les francophones qui investissent le plus pour assurer les communications entre les deux groupes. Ils le font d'autant plus qu'on monte dans l'échelle du monde du travail. Les francophones bilingues accèdent aux postes supérieurs parce qu'ils y rendent possible par leur niveau de bilinguisme les communications entre les deux groupes nécessaires au fonctionnement de l'économie locale.

En contre-partie, l'autonomie des francophones quant à l'utilisation encore relativement poussée du français apparaît au chapitre III comme fortement dépendante de la ségrégation ethnique des univers de travail et des structures globales du marché du travail. De plus, comme la ségrégation horizontale se conjugue à la stratification verticale, on peut craindre qu'un changement rapide et non contrôlé de cette situation soit défavorable au français.

Etant donné que les francophones accèdent aux postes supérieurs du secteur privé en payant le coût de la compétence en anglais et de l'utilisation plus fréquente de cette langue au travail, la mobilité massive des francophones vers les postes supérieurs ne saurait entraîner qu'un recul du français comme langue de travail si cette mobilité n'est pas planifiée et accompagnée de mesures qui modifient les politiques linguistiques des entreprises. Le poids des politiques actuelles apparaît indirectement tout au long du rapport. On peut rappeler ici les exigences de bilinguisme au moment du premier emploi, les concessions que les supérieurs francophones font à l'anglais qui ne reflètent en rien leur position de contrôle, jusqu'aux opinions encore largement répandues qu'un francophone ne peut espérer travailler en français pour un patron anglophone.

Tout comme nous avons essayé de le faire au cours du rapport, nous allons tenter de lier les conclusions qui précèdent aux données du sondage qui décrivent "objectivement" la situation. Nous allons concentrer dans une même présentation analytique les éléments principaux de la dynamique de l'utilisation des langues au niveau des travailleurs que nous avons décrits du chapitre II au chapitre IV. Ces éléments recouvrent le type de tâche, le niveau de compétence dans la langue seconde et la langue de l'interlocuteur. Pour illustrer la combinaison de ces facteurs nous avons choisi une activité spécifique de communication verbale, les contacts avec le supérieur. Cette activité est intéressante parce qu'elle est largement répandue dans la population active, mais surtout parce qu'elle contient la notion de hiérarchie des communications. L'incorporation de cette notion dans notre conclusion doit rappeler les divers éléments de stratification sociale qui apparaissent dans chaque facette du problème linguistique.

TABLEAU VI.1: POURCENTAGE D'UTILISATION DE LA LANGUE MATERNELLE CHEZ LES FRANCOPHONES ET LES ANGLOPHONES EN FONCTION DE LA COMPÉTENCE LINGUISTIQUE, DU TYPE DE TACHE ET DE LA LANGUE DU SUPERIEUR.

Langue du supérieur	Type de tâche au travail	Compétence dans l'autre langue	Francophone	Anglophone
Francophone	Ecrit	Oui	93.6	43.9
		Non	95.8	89.6
	Non	Oui	92.9	49.0
		Non	95.7	98.5
Anglophone	Ecrit	Oui	27.0	98.5
		Non	62.9	100.0
	Non	Oui	25.8	96.6
		Non	82.7	99.3

Le tableau VI.1 présente le niveau d'utilisation de la langue maternelle pour huit groupes de travailleurs chez les anglophones et chez les francophones, groupes définis par dichotomie des trois variables explicatives retenues. Ces résultats peuvent conduire à une évaluation globale de l'influence de chaque variable, soit, exprimées en pourcentages, les différences suivantes:

Variables	Francophones	Anglophones
Compétence	-19.9%	-20.1%
Tâche	- 3.6%	- 3.4%
Langue du supérieur	-57.1%	-30.5%

On voit rapidement que le facteur le plus déterminant de la langue de communication est la langue de l'interlocuteur. Beaucoup plus que la compétence dans la langue seconde développée par un travailleur et beaucoup plus que le type de tâche qu'il exerce, le contexte de l'interaction détermine quelle langue sera utilisée. Le francophone dont le supérieur est francophone a l'avantage de pouvoir utiliser sa langue maternelle dans environ 58% de plus de son temps de travail que son collègue francophone en rapport avec un supérieur anglophone. Au plan de la mécanique des communications, les différences apparaissent véritablement quand on passe d'une interaction entre membres du même groupe linguistique à une interaction hétérogène quand à l'appartenance linguistique des interlocuteurs. C'est là l'effet de la structure de ségrégation.

Si on regarde la distribution des francophones et des anglophones dans les secteurs d'activité au Québec, on voit apparaître la spécialisation des tâches sur une base linguistiques. Alors que la main-d'oeuvre du Québec compte 5.3 travailleurs francophones pour un travailleur anglophone, le rapport monte à 19.0 dans le cas de l'industrie primaire et à 15.7 dans le cas de l'industrie de la construction (voir tableau VI.2). Ces deux secteurs d'activités sont largement le fief des francophones. A l'autre

TABLEAU VI.2: NOMBRE DE TRAVAILLEURS FRANCOPHONES POUR UN TRAVAILLEUR ANGLOPHONE PAR SECTEUR D'ACTIVITE.

Secteur d'activité	Nombre de travailleurs francophones par travailleur anglophone
Industrie primaire	19.0
Industrie de la construction	15.7
Administration publique	9.0
Commerce	8.1
Services personnels et sociaux	5.7
Industrie manufacturière	4.9
Services d'utilité publique	3.2
Finance	2.4

extrême, dans le secteur de la finance il y a à peine 2.4 travailleurs francophones pour chaque anglophone, et dans les services d'utilité publique le rapport ne s'établit qu'à 3.2. Ces secteurs sont des fiefs anglophones.

La spécialisation linguistique que nous venons de décrire constitue une partie de la ségrégation des groupes linguistiques sur le marché du travail. Si on ajoute la composition occupationnelle des secteurs d'activité (tableau VI.3), on découvre que cette ségrégation contribue aussi à la stratification des groupes. Les secteurs francophones comptent 89% d'ouvriers et de contremaîtres dans le cas de l'industrie primaire et 65% d'ouvriers et de contremaîtres dans le cas de l'industrie de la construction.

TABLEAU VI.3: DISTRIBUTION EN POURCENTAGE DANS QUATRE CATEGORIES D'OCCUPATION DES EMPLOYES DE CHAQUE SECTEUR D'ACTIVITE.

Secteurs d'activité	Administrateurs et professionnels	Employés de bureau et vendeurs	Employés des services, transports et communications	Contremaîtres et ouvriers
Industrie primaire	3%	3%	4%	89%
Industrie de la construction	11%	7%	17%	65%
Administration publique	29%	22%	39%	10%
Commerce	19%	56%	6%	19%
Services personnels et sociaux	54%	12%	29%	5%
Industrie manufacturière	12%	20%	14%	54%
Services d'utilité publique	15%	25%	42%	18%
Finance	27%	70%	3%	0%

Les pourcentages équivalents pour les services d'utilité publique et le secteur de la finance s'établissent à 18% et à 0%.

L'administration publique et le secteur commercial marquent aussi une certaine spécialisation des francophones. L'administration publique compte un peu plus de cadres supérieurs et d'employés des services, des transports et communications, alors que le secteur commercial compte plus de vendeurs, d'employés de bureau, de contremaîtres et d'ouvriers. Dans l'ad-

ministration publique, le fief des francophones est surtout dans la catégorie "employés de bureau et vendeurs". On y trouve 35.5 francophones pour un anglophone. Dans le secteur commercial, c'est la catégorie des contremaîtres et ouvriers qui marque une sur-représentation importante des francophones (15 pour chaque anglophone).

Les services sociaux et personnels et l'industrie manufacturière sont deux secteurs où la représentation des groupes linguistiques dans l'ensemble de la main-d'oeuvre est respectée. Les deux secteurs ont cependant une connotation de stratification différente. Les services sociaux et personnels comptent autant d'administrateurs et de professionnels que l'industrie manufacturière compte de contremaîtres et d'ouvriers. Pour un professionnel ou administrateur anglophone des services sociaux et personnels il y a 4.7 francophones. Cette représentation adéquate des francophones aux paliers supérieurs est possible par suite de la ségrégation linguistique de parallélisme de ce secteur. Chaque groupe linguistique possède ses propres institutions de services personnels et sociaux. Dès lors les francophones ont autant de chance de se rendre aux échelons supérieurs que les anglophones. L'industrie manufacturière, pour sa part, ne connaît pas ce parallélisme des structures. Dès lors, on y retrouve la stratification dans toute sa splendeur. Il y a 1.1 administrateur ou professionnel francophone de l'industrie manufacturière pour chaque anglophone occupant un poste équivalent. Par contre, on dénombre 11 ouvriers ou contremaîtres francophones pour chaque anglophone.

La description de la ségrégation débouche donc sur la stratification verticale. Et la stratification nous amène à dépasser le phénomène de ségrégation. A partir des données du tableau VI.1 nous pouvons

analyser ce phénomène. La ségrégation parfaite est représentée par la première partie du tableau VI.4. Une première entorse à ce modèle théorique provient de la représentation des groupes linguistiques aux deux niveaux hiérarchiques, soit de la stratification verticale des groupes anglophones et francophones. Les données du sondage montrent que les anglophones sont mieux représentés chez les supérieurs et les francophones chez les subalternes. Il s'agit là d'une contrainte réelle qui implique qu'au mieux un certain nombre de subalternes francophones doivent dépendre d'un supérieur anglophone. Le modèle de ségrégation structurale, basé sur les données du sondage pour les distributions marginales, montre qu'au moins 11% des francophones se trouvent dans cette situation. Cependant d'autres contraintes existent, le marché de l'emploi n'étant pas planifié par un coordonnateur veillant à ce que la ségrégation soit aussi parfaite que possible. De sorte que en réalité, les tandems sont distribués selon un modèle de ségrégation structurale atténuée. En résumé, la ségrégation du marché de l'emploi est grande mais imparfaite, 9% des travailleurs (tous francophones) doivent avoir un supérieur de l'autre groupe linguistique par suite de la stratification professionnelle des groupes linguistiques, un autre 9% (distribués également chez les francophones et les anglophones) doit faire face à la même situation par suite des nécessités de créer des relais dans les chaînes horizontales et verticales de communication. Selon les résultats du sondage, le problème de l'utilisation des langues au travail est particulièrement crucial pour ceux qui ont à occuper les postes de relais, soit les 18% de travailleurs appartenant à un tandem supérieur-inférieur hétérogène. C'est pour ces personnes que la question de la compétence dans la langue seconde se pose. La situation observée marque un avantage des anglophones dans ce domaine. Alors que 79% des francophones en rapport avec un supérieur anglophone maîtrisent l'anglais, seulement 57% des anglophones ayant un supérieur francophone ont une compétence

TABLEAU VI.4: DISTRIBUTION DES TANDEMS SUPERIEUR-SUBALTERNES POUR LES GROUPES ANGIOPHONES ET FRANCOPHONES, SELON TROIS MODELES.

A) Modèle de ségrégation parfaite

		SUPERIEUR		TOTAL
		Francophone	Anglophone	
SUBALTERNE	Francophone	2535	0	2535
	Anglophone	0	526	526
TOTAL		2535	526	3061

B) Modèle de ségrégation structurale

		SUPERIEUR		TOTAL
		Francophone	Anglophone	
SUBALTERNE	Francophone	2261	274	2535
	Anglophone	0	526	526
TOTAL		2261	800	3061

C) Modèle de ségrégation structurale atténuée

		SUPERIEUR		TOTAL
		Francophone	Anglophone	
SUBALTERNE	Francophone	2125	410	2535
	Anglophone	136	390	526
TOTAL		2261	800	3061

équivalente en français.

Entrevu sous cet angle, le problème prend de toutes autres dimensions. Les solutions sont alors, d'abord du côté de l'égalisation des chances de chaque groupe linguistique d'accéder à des postes de contrôle et, ensuite, du côté de l'augmentation de la compétence linguistique des anglophones qui devront encore occuper des postes de relais dans les communications. Cependant, ce diagnostic correspond à une perception purement mécanique du phénomène. Cette perception est insuffisante comme le suggèrent les résultats présentés au tableau VI.1. Même si le facteur du contexte d'interaction est le plus déterminant des trois facteurs que nous avons considérés, il faut cependant noter que son influence passe presque du simple au double des anglophones aux francophones. Alors que l'influence de la compétence linguistique et du type de tâche reste stationnaire d'un groupe à l'autre, la langue de l'interlocuteur est une contrainte plus grande pour les francophones. Les écarts entre le bilinguisme des francophones et des anglophones ne sont pas assez considérables pour expliquer au complet cet avantage des anglophones. Reprenant l'explication apportée au premier chapitre, nous interprétons cette observation par le biais de la notion de contrôle des normes de communication sur le marché du travail. Par delà les phénomènes de ségrégation, de stratification et de distribution des compétences, il existe dans le monde du travail québécois une norme implicite favorisant la prédominance de l'anglais. Cette norme apparaît explicitement quand on compare la liberté qu'a un travailleur d'utiliser sa langue maternelle selon qu'il est francophone ou anglophone, toutes choses étant égales par ailleurs. Contrôlant pour le niveau de compétence, le type de tâche au travail et la langue de l'interlocuteur, un anglophone emploie toujours plus souvent sa langue maternelle qu'un francophone. Alors qu'elle est de l'ordre de 4% dans le cas

des paires supérieur-inférieur homogènes, la différence dans le pourcentage d'utilisation de la langue maternelle grimpe à 30% dans le cas des paires hétérogènes. Cette différence est d'autant plus importante que les relations étudiées comportent une connotation hiérarchique. A degré égal de compétence dans la langue seconde et pour le même type de tâche, le supérieur francophone jouit du bilinguisme de son subalterne anglophone dans 32% du temps de travail, alors que le supérieur anglophone en jouit dans 62% du temps.

Dans le contexte de cette norme, on comprend facilement qu'on exige plus souvent le bilinguisme du francophone que de l'anglophone à leur entrée sur le marché du travail québécois. Ce dernier pourra éventuellement employer l'anglais avec ses supérieurs francophones s'il le désire. Inversement, on voit qu'étant donné l'existence de cette norme, l'accession des francophones aux postes de commande en plus grand nombre ne règle pas nécessairement le problème. Cette mobilité ascendante des francophones ne règlera le problème que si la norme favorisant l'anglais est mécanique, soit indépendante des politiques linguistiques des entreprises majoritairement anglophones. Il est difficile de croire que tel est le cas face à un avantage aussi systématique de l'anglais et des anglophones.

En somme, l'étude que nous avons menée fait ressortir deux conclusions primordiales:

- a) les phénomènes de stratification et de ségrégation du monde du travail apparaissent comme des points d'ancrage antécédents à la diffusion du bilinguisme pour le processus de changement de la langue de travail.

- b) par-delà la causalité mécanique du phénomène de la langue de travail, il existe une norme implicite favorisant l'anglais, norme qui est sous-tendue par les structures globales de l'économie, mais qui n'est en aucune façon rendue nécessaire par les contraintes mécaniques de l'univers des échanges linguistiques.

Les attitudes autant individuelles que collectives reflètent la dualité des propositions qui précèdent. Quand les francophones hésitent à employer le français par crainte de représailles économiques, ils évaluent la situation par rapport aux règles de stratification verticale du marché du travail. Quand les anglophones expriment leurs réticences en termes pragmatiques et au plan du climat des relations au travail, ils restent fidèles à la norme. Tous les travailleurs québécois s'entendent pour souhaiter que la norme culturelle qui sous-tend l'identité du groupe francophone soit respectée. Les opinions convergent aussi pour envisager que la norme implicite de l'anglais, langue fonctionnelle prédominante, demeurera intouchée en faisant du bilinguisme une qualité nécessaire des francophones et en reconnaissant aux dirigeants anglophones le droit de déterminer dans quelle langue travaillera le francophone.

Dès lors on comprend qu'une majorité des francophones expriment l'opinion que l'anglais jouit d'une situation privilégiée inscrite dans les lois et que cette situation existe aux dépens de privilèges équivalents pour le français. Il faut voir là, à notre avis, la reconnaissance implicite de l'existence de la norme anglaise. La stratification linguistique que nous venons de décrire est très souvent expliquée au Québec par un refus des francophones d'acquiescer les aptitudes de travail qui leur permettraient d'accéder

aux postes supérieurs qu'occupent les anglophones. Quand on reconnaît que certains francophones ont acquis ces aptitudes on s'empresse de dire qu'ils refusent d'aller les exercer dans le secteur privé. Nous ne passerons pas en revue les multiples théories qui font rencontrer à l'échelle de valeurs de la culture des francophones l'explication du modèle de stratification que nous avons décrit. Nous voudrions proposer une autre explication utilisant les données que nous avons maintenant au sujet de la langue de travail. De toutes les données accumulées par le sondage, les seules qui marquent un avantage évident des francophones apparaissent au tableau VI.5.

TABLEAU VI.5: POURCENTAGE GLOBAL D'UTILISATION DE L'AUTRE LANGUE OFFICIELLE PAR LES FRANCOPHONES DE MONTREAL ET LES ANGLOPHONES SELON LE NIVEAU DE COMPETENCE DANS L'AUTRE LANGUE.

Niveau de compétence	Pourcentage global d'utilisation de l'anglais par les francophones de Montréal.	Pourcentage global d'utilisation du français par les anglophones.
Excellente	38%	50%
Bonne	23%	30%
Limitée	7%	8%
Nulle	2%	0%

Au niveau de compétence bonne ou excellente un anglophone utilise plus le français qu'un francophone utilise l'anglais. Cette inversion des avantages décrits tout au long de ce rapport à propos des anglophones s'explique quand

on s'intéresse aux caractéristiques sociales des bilingues. Nous savons que le bilinguisme varie en fonction de l'éducation des travailleurs. Cependant les variations se font en sens inverse selon qu'on est francophone ou anglophone. Les francophones qui atteignent le niveau de scolarité le plus élevé développent cinq fois plus souvent une compétence poussée en anglais que ceux qui ont complété moins de 9 ans de scolarité. Chez les anglophones, ce sont les moins scolarisés qui développent le plus souvent une compétence poussée en français. Ceux-ci sont deux fois plus souvent bilingues que les anglophones ayant une formation universitaire.

Dans les sociétés industrielles il existe une équation précise entre ce que le travailleur investit en termes d'éducation et d'aptitudes diverses au début et au cours de sa carrière et les bénéfices qu'il en retire en termes de niveau d'occupation et par suite de revenu. Au Québec, cette équation ne s'applique pas de la même manière pour les anglophones et les francophones. Si nous postulons que le niveau d'éducation atteint par un travailleur l'amène à un niveau d'occupation équivalent selon qu'il est francophone ou anglophone, il faut ajouter pour que cette équation s'applique que le francophone qui a dépassé le niveau d'éducation élémentaire doit fournir une compétence de bilinguisme plus grande que son collègue anglophone. Cet écart d'investissements entre francophones et anglophones pour des bénéfices identiques s'accroît à mesure que croissent les bénéfices. Cette application de l'équation investissements-bénéfices produit comme résultat final qu'en-deçà d'un salaire de 5,000 dollars un travailleur anglophone travaille deux fois plus souvent dans les deux langues qu'un travailleur francophone et qu'au-delà d'un salaire de 10,000 dollars un travailleur francophone travaille deux fois plus souvent dans les deux langues qu'un anglophone.

Au total il en coûte plus à un travailleur francophone pour monter dans la hiérarchie de travail qu'à un anglophone. Au premier on demande le bilinguisme au second on concède l'unilinguisme. Il se peut que cette application discriminatoire de l'équation investissements-bénéfices soit un frein à la mobilité collective des francophones. Dès lors, on comprend le désir qu'exprime les francophones de voir le gouvernement entrer dans la partie. Une telle situation ne se modifie pas en accumulant la bonne volonté de tous les individus qui souhaitent l'amélioration du sort des francophones.